



Affine

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES
AUX SALARIES ET DIRIGEANTS
(article L225-197- 4 du Code de commerce)**

L'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2005 a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, ou au profit des dirigeants visés à l'article L225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre, à hauteur de 1% du nombre d'actions existant au jour de l'assemblée.

L'Assemblée générale a fixé à trois années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution sont consentis par le Conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, et à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

L'Assemblée générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet de déterminer l'identité des bénéficiaires, la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, sur proposition de la Direction générale approuvée par le Comité des rémunérations, de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns, et de fixer, le cas échéant, les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition.

Le Conseil d'administration du 19 décembre 2005, sur recommandations du Comité des rémunérations, a procédé à l'attribution de 8400 actions gratuites, dont 5300 pour les mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration du 18 décembre 2006, sur recommandations du Comité des rémunérations, a procédé à l'attribution de 8700 actions gratuites, dont 5300 pour les mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2007, sur recommandations du Comité des rémunérations, a procédé à l'attribution de 25 200 actions gratuites, dont 17 550 pour les mandataires sociaux (l'action a été divisée par trois le 2 juillet 2007).

Mandataires sociaux	Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement, par la société et par celles qui lui sont liées	Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L233-16
Alain Chaussard	- 9900 actions * attribuées par le Conseil du 19 décembre 2005 - 9900 actions * attribuées par le Conseil du 18 décembre 2006 - 10 050 actions attribuées par le Conseil du 10 décembre 2007	néant



Affine

Ariel Lahmi	- 6000 actions* attribuées par le Conseil du 19 décembre 2005 - 6000 actions * attribuées par le Conseil du 18 décembre 2006 - 7500 actions attribuées par le Conseil du 10 décembre 2007	néant
Total	49 350 actions	

* après division par trois de l'action le 2 juillet 2007

○○○○○○